

# PRÉSIDENT

---

**Le président a la responsabilité d'organiser les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration. Il doit également assister aux réunions de Ringuette Rive-Sud, Ringuette Québec, la ville de Saint-Bruno et la ville de Saint-Basile, s'il est dans l'impossibilité, il désigne la personne de son choix pour y assister. Il prépare un rapport annuel des activités et le présente aux membres lors de l'assemblée générale. Il fournit aux deux vice-présidents les ressources et informations utiles à l'exécution de leurs tâches. Le président voit à l'exécution des décisions du conseil d'administration, signe tous les documents requérant sa signature (chèques, transferts etc...) et remplit tous les devoirs qui peuvent lui être attribués par le conseil d'administration. Il est membre de droit à tous les comités et est invité à toutes leurs réunions et doit être informés de toute décision ou informations sur toutes les situations. Il est responsable de la formation des équipes en collaboration avec le VP Technique et le Directeur des entraîneurs. Il veille à ce que les autres directeurs et responsables de comités accomplissent leurs devoirs respectifs. Il ne vote pas sauf en cas d'égalité des voix. Il prend en cas d'urgence, certaines décisions d'intérêt général ou particulier, mais doit en informer les membres du conseil d'administration.**

**Il décide de l'ordre du jour et est responsable de la bonne conduite des assemblées. Il doit transférer toutes informations reçues par courriel aux membres concernés afin de fournir toutes les informations nécessaires à chacun.**

